



COMMUNE DE  
MARTIGNY-COMBE

Route de la Croix 32  
Case postale 25  
1921 Martigny-Croix

Martigny-Croix, le 25 septembre 2023

## A V I S

### ELECTIONS FEDERALES DU 22 OCTOBRE 2023

Chères Citoyennes, Chers Citoyens,

**L'Assemblée primaire est convoquée afin de procéder à :**

- l'élection de huit députés(e)s au Conseil national pour la législature 2023-2027 ;
- l'élection de deux député(e)s au Conseil des Etats pour la législature 2023-2027.

L'horaire d'ouverture des bureaux de vote au Centre scolaire à Martigny-Croix est le suivant :

- dimanche 22 octobre 2023 : 10h30 - 11h30

#### Vote par correspondance généralisé

L'article 26 LcDP prévoit le vote par correspondance généralisé. Par conséquent, pour chaque élection et votation, chaque citoyen reçoit d'office à son domicile le matériel de vote lui permettant d'accomplir son devoir civique en votant par correspondance.

Deux modalités de vote par correspondance sont possibles (*il est impératif de signer la feuille de réexpédition et de coller sur celle-ci votre étiquette de vote personnelle, sous peine de nullité*) :

- soit le citoyen adresse son envoi à l'Administration communale par l'intermédiaire de la poste,
- soit le citoyen dépose son enveloppe de transmission directement **dans l'urne spéciale prévue à cet effet** au bureau communal, **dès la réception du matériel de vote**, durant les heures d'ouverture (lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h00 ainsi que mercredi de 15h30 à 18h00).

#### Vote à l'urne

Si vous choisissez de voter à l'urne, nous vous prions de prendre avec vous, pour chaque votation ou élection, la feuille de réexpédition préalablement reçue à votre domicile avec le matériel de vote. Cette formule tient en effet lieu de carte civique.

## Second tour pour l'élection du Conseil des Etats

Pour l'élection au Conseil des Etats, si le premier tour de scrutin ne donne pas la majorité absolue aux deux candidats à élire, il sera procédé à un second tour (scrutin de ballottage) le **dimanche 12 novembre 2023**.

L'horaire d'ouverture du bureau de vote au Centre scolaire à Martigny-Croix est le suivant :

- dimanche 12 novembre 2023 : 10h30 - 11h30

### Vote par correspondance généralisé

L'article 26 LcDP prévoit le vote par correspondance généralisé. Par conséquent, pour chaque élection et votation, chaque citoyen reçoit d'office à son domicile le matériel de vote lui permettant d'accomplir son devoir civique en votant par correspondance.

Deux modalités de vote par correspondance sont possibles : *(il est impératif de signer la feuille de réexpédition et de coller sur celle-ci votre étiquette de vote personnelle, sous peine de nullité)* :

- soit le citoyen adresse son envoi à l'Administration communale par l'intermédiaire de la poste,
- soit le citoyen dépose son enveloppe de transmission directement **dans l'urne spéciale prévue à cet effet** au bureau communal, **dès la réception du matériel de vote**, durant les heures d'ouverture (lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h00 ainsi que mercredi de 15h30 à 18h00).

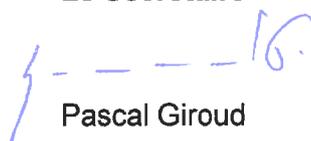
### Vote à l'urne

Si vous choisissez de voter à l'urne, nous vous prions de prendre avec vous, pour chaque votation ou élection, la feuille de réexpédition préalablement reçue à votre domicile avec le matériel de vote. Cette formule tient en effet lieu de carte civique.

Si un/e électeur/électrice ne recevait pas son matériel de vote (problème d'adresse, de dépôt d'acte d'origine ou autre), il/elle devra contacter le bureau communal jusqu'au vendredi qui précède le scrutin à 11h00 au plus tard.

Nous restons naturellement à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prions d'agréer, Chères Citoyennes, Chers Citoyens, nos salutations distinguées.

**Le Secrétaire**

  
Pascal Giroud

**La Présidente**

  
Florence Carron Darbellay